



Commune de
GOUVY

Annexe X.

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999
relatif au permis d'environnement.

Concerne la demande de **Monsieur Mathieu LODOMEZ, Cherain 35C2, 6673 GOUVY** en vue d'obtenir
le permis d'environnement pour **forer un puits destiné à alimenter en eau une étable et une prairie**, à Vaux,
6673 Gouvvy.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 10 décembre 2019.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
04/12/2019	10/12/2019	Administration communale de GOUVY 03 janvier 2020 à 11H	Administration communale de GOUVY Bovigny 59 6671 GOUVY

(Enquête suspendue entre le 24/12 et le 01/01)

La Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable, de 9 à 12 heures, et le samedi de 10 à 12 heures (uniquement sur rendez-vous 080/29 29 25).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur (LODOMEZ Mathieu – 0496/88 10 17);
- du Service communal de l'urbanisme (080/29 29 25 – 080/29 29 30);
- du Fonctionnaire-technique (DGO3 – Département des Permis et des Autorisations – Monsieur le Fonctionnaire technique, Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/71 53 00);

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal.

A GOUVY, le 03 décembre 2019



La Bourgmestre,


Véronique LÉONARD

